

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2024 à 20h00
(Publié sous 8 jours sur le site internet communal)

Date de convocation : 26/03/2024

Présents : M Mmes MARRON Patrick, RENIER Agnès, VAURE-VALLA Jacques, BILLARD Stéphane, FIAT Denis, BAFPERT Jean, GASPARINI Corinne, GALLUCCIO David, HAMMECKER Romain.

Absent : COLLIGNON Hubert donne pouvoir à MARRON Patrick, JURQUET Audrey donne pouvoir à GASPARINI Corinne, LEBOURG ARROYO Christian, MONTAPERTO Pierre, DA SILVA MENNESSON Chloé.

Secrétaire de séance : VAURE-VALLA Jacques.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Le Maire propose aux élus de modifier l'ordre du jour ainsi :

Ajout de la délibération suivante : « Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ». Les élus acceptent de modifier l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessus.

TARIFS 2024/2025 :

- 1- PRIX DES REPAS GUILLAUD TRAITEUR et FACTURATION CANTINE
- 2- PRIX DES REPAS GUILLAUD TRAITEUR et FACTURATION de la LIVRAISON des REPAS ADULTES
- 3- FACTURATION PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal :

- 1- INDIQUE que pour les repas cantine, le contrat et le tarif proposé de la société Guillaud Traiteur à compter du 1^{er} septembre 2024 sera le suivant : Le prix sera de 3.83€ HT pour les repas scolaires enfants soit 4.04 € TTC (augmentation de 0.10€).

Le Conseil décide d'augmenter le coût du repas à la cantine, facturé en fonction du quotient familial, comme suit à compter du 01/09/2024 :

QUOTIENT FAMILIAL	COUT DU REPAS EN €
0 à 700	4.30
701 à 1050	5.20
Supérieur à 1050	5.50

La différence entre le prix d'achat et le prix de vente correspond partiellement à la participation des familles aux dépenses de personnels affectés au service de la restauration scolaire et de la garderie jusqu'à 13h30.

Les familles concernées devront transmettre leur quotient familial en mairie pour bénéficier de cette tarification.

- 2- INDIQUE que pour les repas adultes livrés, le contrat et le tarif proposé de la société Guillaud traiteur sera le suivant à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 5.70€ HT soit 6.01 € TTC pour les repas adultes « classique » (augmentation de 0.05€)
- 7.60€ HT soit 8,02 € TTC pour les repas adultes « diabétique »
- 7.80€ HT soit 8,23 € TTC pour les repas adultes « sans sel »

Le Conseil décide d'augmenter le tarif des repas adultes livrés aux administrés à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- Repas « classique » : 6,66 euros TTC par repas.
- Repas « diabétique » 8,67 euros TTC par repas.
- Repas « sans sel » 8,88 euros TTC par repas.

- 3- INDIQUE que la facturation du service périscolaire se fait en fonction du quotient familial et décide d'augmenter les tarifs à compter du 01/09/2024. Les tarifs appliqués seront les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	COUT DE LA ½ HEURE DE PERISCOLAIRE EN €
0 à 700	1.00
701 à 1050	1.40
Supérieur à 1050	1.80

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024 DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE METROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL :

Le Conseil Municipal approuve la convention 2024 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information de la demande de logement social. La commune est classée en niveau 1 pour un montant annuel de 133 euros.

METROPOLE - EXTENSION DU SERVICE COMMUN PROTECTION DES DONNEES :

Le service commun protection des données est aujourd'hui composé de 28 membres :

Grenoble-Alpes Métropole, les communes de : Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Corenc, Domène, Eybens, Jarrie, Le Gua, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Saint-Georges-de-Commiers, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de : Champ-sur-Drac, Corenc, Domène, Eybens, Jarrie, Le Gua, Noyarey, Poisat, Saint-Georges de-Commiers, Varcès-Allières-et-Risset, Vif.

Douze (12) autres membres ont émis le souhait de rejoindre le service commun protection des données.

Il s'agit des membres suivants : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), des communes de Vaulnaveys-le-Bas, Le Sappey-en-Chartreuse, Saint Pierre de Mésage, Venon, La Tronche, Seyssinet-Pariset, Seyssins, des CCAS de Champagnier, La Tronche, Seyssinet-Pariset, et Seyssins.

Cela porterait le service commun à 40 membres : Grenoble-Alpes Métropole ; le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ; 23 communes et 15 Centres communaux d'action sociale.

Le Conseil municipal approuve l'extension du service commun protection des données au SMMAG, aux communes et CCAS intéressés et autorise le Maire à signer la convention de service commun protection des données.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour répondre à l'avancement de grade par ancienneté d'un agent,

L'assemblée délibérante décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ; cet emploi est créé à temps complet à compter du 01 septembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux école : À la suite des exercices « intrusion » à l'école élémentaire, la directrice avait demandé d'occulter certaines portes vitrées ; le Maire indique que des films occultants ont été posés sur certaines portes de l'école élémentaire. Cela a été réalisé par l'entreprise « Monsieur Store » située à Echirolles ; les autres entreprises contactées à Bresson et Vizille n'ayant jamais répondu à nos demandes de devis.

Compostage : M. Billard avait posé une question sur le compostage obligatoire lors d'un dernier conseil ; le maire informe les élus que dans le dernier bulletin de la métropole, il y a un article sur ce sujet. La métropole est passée en porte à porte pour distribuer gratuitement des composteurs aux administrés qui le souhaitaient. M. Billard demande si la mairie peut commander d'avance plusieurs composteurs, bacs... et s'il peut organiser une permanence en mairie un samedi matin par exemple pour les distribuer. En effet, ramener des bacs ou composteurs depuis le dépôt de la métropole peut s'avérer complexe pour les administrés n'ayant pas la place dans leur voiture.

Un mail va être transmis en ce sens à la métropole pour leur demander si cela est possible.

Elections européennes du 9 juin 2024 – planning de tenu des bureaux de vote de 8h à 18h :

Matin, 8h-13h : Ms Billard, Baffert, Jurquet, Hammecker

Après-midi 13h-18h : Ms Vaure-Valla, Collignon, Renier, Gasparini

Dépouillement à 18h : Ms Vaure-Valla, Collignon, Renier, Gasparini, Marron, Baffert, Galluccio

Règlement salle des fêtes : Le Maire indique que le règlement de la salle des fêtes sera revu lors d'un prochain conseil pour le modifier : Ajout d'une caution de 300 euros en cas de trouble sonore/ trouble de voisinage/tapage constaté.

Construction de la nouvelle cantine/salle de motricité : Le Maire informe les élus que le projet avec le programmiste prend du retard ; la visite du site vient d'être reportée. Le Maire ne souhaite plus décaler d'autre date sinon la commune risque de rater le dépôt de certaine subvention en fin d'année.

Sécurisation de la RD 529/chemin des Pauttats : Le Maire informe que des comptages vont être à nouveaux fait par la métropole sur la RD. La Métro attend encore des retours de leurs experts pour les aménagements sécuritaires demandés. Pour la sécurisation du chemin des Pauttats, les Stop ne seront pas mis en place car la vitesse est déjà limitée à 20km/h. Deux coussins lyonnais provisoires vont être installés. Mme Renier a demandé un rendez-vous avec le vice-président en charge de la voirie, M. Laval, pour discuter de la sécurisation. Le Maire indique qu'une réunion avec les représentants des parents d'élève se tiendra le 6 mai prochain pour expliquer cette situation.

La séance est levée à 21h10.

A Notre Dame de Commiers, le 23 avril 2024.



Le Maire,
P. MARRON.